

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2024 à 20h00**  
**Séance n° 11/2024**

- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**

- Mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération  
***Délibération 11/2024-1 : mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération : convention de partenariat 2024-2027***
- Domaine Barret : Coupe de bois 2025 :  
***Délibération 11/2024-2 : inscription coupe de bois 2025 Domaine Barret***

- **VOIRIE**

- Vidéo protection : convention avec le SIEL TE LOIRE  
***Délibération 11/2024-3 : convention pour le raccordement à l'éclairage public de matériels de vidéo protection***
- Travaux cimetière : mur transversal  
***Délibération 11/2024-4 : réfection mur transversal et demande de subvention au Département***

- **BATIMENTS**

- Remplacement de la porte du local sou des écoles et demande de subvention au Département  
***Délibération 11/2024-5 : Remplacement de la porte du local sou des écoles et demande de subvention au Département***
- Remplacement des fenêtres à l'étage de la mairie  
***Délibération 11/2024-6 : Remplacement des fenêtres à l'étage de la mairie***
- Remplacement des vitrages à l'étage de la mairie : demandes de subventions  
***Délibération 11/2024-7 : Remplacement des vitrages à l'étage de la mairie : demandes de subventions au programme Rénolution et au Département***

Mis en ligne sur le site le :

**12 SEP. 2024**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 11/2024 – n° 1

---

## MISE EN RESAU DES MEDIATHEQUES DE ROANNAIS AGGLOMERATION CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2027

---

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 6 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 2/09/2024

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

**Excusés** : JENESTE Alain donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle donne pouvoir à FRISOT Carole, MATHCHARD Franck donne pouvoir à AUNOS Daniel, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à DUFOUR Gilles, MARQUET François donne pouvoir à BACHELET Carole

**Absent** : CORRE Laurent

**Secrétaire de Séance** : FRISOT Carole

---

Mme Déplace énonce les objectifs de la mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération :

En cohérence avec les orientations nationales en termes de lecture publique et en conformité avec la politique intercommunale définie depuis 2019, la mise en réseau des médiathèques publiques qui irriguent le territoire entend affirmer le rôle positif de ces médiathèques auprès des habitants de Roannais Agglomération et renforcer les actions participant du développement de la lecture publique, en s'attachant notamment :

- À une plus grande équité de l'accès à l'offre de lecture publique pour tous, notamment les habitants éloignés de la centralité du territoire, où se concentre aujourd'hui l'offre la plus structurée, et en tenant compte des logiques de flux quotidiens ;
- À un niveau de services consolidés dans les médiathèques municipales en s'appuyant sur les services déclinés au niveau intercommunal et en identifiant de nouveaux services ;
- À une dynamique de réseau où les bibliothécaires intercommunaux et municipaux (professionnels et bénévoles) coopèrent, gagnent en compétences et sont à même de répondre aux enjeux actuels de la lecture publique.

Dans cette perspective, Roannais Agglomération a défini un plan d'action 2024-2027 pour faire converger son action et celle des communes dotées de médiathèques municipales, autour de 4 axes principaux :

- Instaurer une carte unique rendant possible l'emprunt dans toute médiathèque participant au réseau et le bénéfice des services de l'ensemble des médiathèques, in situ ou à distance (offre en ligne) depuis un seul site internet via un seul compte usager. La possibilité de restituer un document dans une autre médiathèque est restreinte aux médiathèques desservies par une navette documentaire ;
- En écho à la convention d'éducation aux arts et à la culture 2022-2026, entreprendre des projets d'éducation aux arts et à la culture au bénéfice des publics des médiathèques municipales en prenant appui sur des artistes invités en résidence-mission et en élaborant autour un parcours de médiation et une programmation culturelle ;
- Impulser une médiation numérique au sein des médiathèques municipales par des actions coconstruites et menées conjointement ;
- Intégrer les évolutions professionnelles et les enjeux du rôle de bibliothécaire en favorisant l'échange, le retour d'expérience, le renouvellement des pratiques et en ouvrant vers de la formation

professionnelle. Cet objectif est à articuler avec le Département au regard de sa mission de formation des bibliothécaires.

La convention prend effet à signature et prendra fin au 31 décembre 2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en réseau de la bibliothèque municipale avec les médiathèques de Roannais Agglomération
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de partenariat 2024-2027

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme  
A Saint Martin d'Estreaux, le 6 septembre 2024

Le secrétaire de séance  
C. FRISOT



Le Maire  
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240906-11-2024-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 11/2024 – n° 2

## INSCRIPTION DE COUPES DE BOIS POUR 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 6 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 2/09/2024

**Présents :** ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

**Excusés :** JENESTE Alain donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle donne pouvoir à FRISOT Carole, MATICHARD Franck donne pouvoir à AUNOS Daniel, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à DUFOUR Gilles, MARQUET François donne pouvoir à BACHELET Carole

**Absent :** CORRE Laurent

**Secrétaire de Séance :** FRISOT Carole

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. HERMER de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt du Domaine Barret, relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après
- 2 – Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

### ETAT D'ASSIETTE : 2025

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
1	Reg RSl	295	2.95	non	Inscription	x			
2	Reg Def	300	1.35	non	Inscription	x			

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 6 septembre 2024

Le secrétaire de séance  
C. FRISOT



Le Maire  
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240906-11-2024-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 11/2024 – n° 3

## CONVENTION POUR LE RACCORDEMENT A L'ECLAIRAGE PUBLIC DE MATERIELS DE VIDEO PROTECTION

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 6 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 2/09/2024

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

**Excusés** : JENESTE Alain donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle donne pouvoir à FRISOT Carole, MATICHARD Franck donne pouvoir à AUNOS Daniel, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à DUFOUR Gilles, MARQUET François donne pouvoir à BACHELET Carole

**Absent** : CORRE Laurent

**Secrétaire de Séance** : FRISOT Carole

Mme ARANEO rappelle le projet mené pour l'installation d'un système de vidéo protection. Celui-ci utilisera les équipements d'éclairage public, gérés par le SIEL-TE LOIRE.

Via une convention le SIEL-TE LOIRE autorise la commune, selon des conditions techniques et financières définies, à installer et assurer la maintenance et l'exploitation d'équipements sur le réseau d'éclairage public propriété du SIEL-TE LOIRE.

Ces équipements sont : un réseau de fibre optique, des caméras de surveillance fixes ou mobiles.

La présente convention détermine les modalités techniques et financières relatives à la pose, au raccordement et à la maintenance-exploitation de ces équipements et fixe les responsabilités qui en découlent pour chacune des Parties. Elle définit également les modalités financières y afférentes. La redevance annuelle d'occupation du patrimoine communal est fixée à 1€ et il est convenu que cette redevance ne sera pas versée au SIEL TE LOIRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention pour le raccordement à l'éclairage public de matériels de vidéo protection avec SIEL TE LOIRE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 6 septembre 2024

Le secrétaire de séance  
C. FRISOT



Le Maire  
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240906-11-2024-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 11/2024 – n° 4

## TRAVAUX SUR MUR TRANSVERSAL A L'INTERIEUR DU CIMETIERE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 6 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 2/09/2024

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

**Excusés** : JENESTE Alain donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle donne pouvoir à FRISOT Carole, MATHICHARD Franck donne pouvoir à AUNOS Daniel, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à DUFOUR Gilles, MARQUET François donne pouvoir à BACHELET Carole

**Absent** : CORRE Laurent

**Secrétaire de Séance** : FRISOT Carole

M. Dumas rappelle que le mur intérieur du cimetière nécessite des travaux importants d'entretien et restauration : démolition des couvertines, piquage, nettoyage, reprise d'enduits, coffrage, ferrailage et coulage de couvertines tout en protégeant les monuments présents.

M. Dumas donne lecture des devis réceptionnés :

- CJP Toute maçonnerie : 5887 € HT
- Entreprise Fessy : 8100.50 € HT

Ces travaux doivent être réalisés rapidement et l'entreprise CJP Toute maçonnerie n'est pas disponible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise Fessy pour le montant de 8100.50 € HT
- **AUTORISE** M. Dumas à signer le devis
- **SOLLICITE** du Département de la Loire une subvention au titre de l'enveloppe « de solidarité » pour le montant de 4860.30 € HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme  
A Saint Martin d'Estreaux, le 6 septembre 2024

Le secrétaire de séance  
C. FRISOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240906-11-2024-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024

Le Maire  
C. ARANEO



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 11/2024 – n° 5

## REMPACEMENT DE LA PORTE DU LOCAL SOU DES ECOLES DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 6 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 2/09/2024

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

**Excusés** : JENESTE Alain donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle donne pouvoir à FRISOT Carole, MATICHARD Franck donne pouvoir à AUNOS Daniel, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à DUFOUR Gilles, MARQUET François donne pouvoir à BACHELET Carole

**Absent** : CORRE Laurent

**Secrétaire de Séance** : FRISOT Carole

M. Dumas rappelle qu'il devient urgent de remplacer la porte coulissante du local du sou des écoles. Elle sera remplacée par une porte basculante, moins large ce qui nécessitera une reprise de maçonnerie.

M. Dumas donne lecture des devis réalisés :

- CS Menuiserie : remplacement de la porte 1766 € HT
- Entreprise Xavier Laurand : remplacement de la porte 1500 € HT
- Entreprise Fessy : maçonnerie : 2688 € HT
- CJP : maçonnerie : 3375.25 € HT

Mme le Maire propose de solliciter une aide du Département, via l'enveloppe de solidarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise Xavier LAURAND pour le remplacement de la porte pour le montant de 1500 € HT
- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise FESSY pour la maçonnerie pour le montant de 2688 € HT
- **SOLLICITE** du Département de la Loire une subvention au titre de l'enveloppe « de solidarité » pour le montant de 2512.80 € HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme  
A Saint Martin d'Estreaux, le 6 septembre 2024

Le secrétaire de séance  
C. FRISOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240906-11-2024-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024

Le Maire  
C. ARANEO



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 11/2024 – n° 6

## REMPLACEMENT DES FENÊTRES ETAGE MAIRIE

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 6 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 2/09/2024

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

**Excusés** : JENESTE Alain donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle donne pouvoir à FRISOT Carole, MATICHARD Franck donne pouvoir à AUNOS Daniel, BOURLIÈRE Claudine donne pouvoir à DUFOUR Gilles, MARQUET François donne pouvoir à BACHELET Carole

**Absent** : CORRE Laurent

**Secrétaire de Séance** : FRISOT Carole

Monsieur Dumas rappelle la nécessité de remplacer les fenêtres situées à l'étage de la mairie, donnant au-dessus de la salle des fêtes (palier et local qui accueillera la vidéoprotection).

Il donne lecture des devis réceptionnés :

- EURL Xavier Laurand : fenêtres bois petits carreaux, RAL 7005 : 6732 € HT
- CS Menuiserie : fenêtres bois petits carreaux, RAL 7005 : 6615 € HT

Le remplacement des châssis fixes situés à l'étage de la mairie a été attribué lors d'une précédente séance de conseil municipal à l'EURL Xavier Laurand. Ainsi, compte tenu du faible écart de prix le conseil municipal décide d'attribuer le remplacement des fenêtres à l'EURL Xavier Laurand afin que les travaux soient réalisés sur la même période.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'EURL Xavier LAURAND pour le montant de 6732 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'offre de l'EURL Xavier LAURAND
- **AUTORISE** M. Dumas à signer l'offre
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024

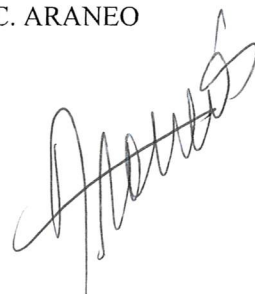
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme  
A Saint Martin d'Estreaux, le 6 septembre 2024

Le secrétaire de séance  
C. FRISOT



Le Maire  
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240906-11-2024-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 11/2024 – n° 7

## REPLACEMENT DES VITRAGES ETAGE MAIRIE DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME RENOLUTION ET DEPARTEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 6 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 2/09/2024

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

**Excusés** : JENESTE Alain donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle donne pouvoir à FRISOT Carole, MATICHARD Franck donne pouvoir à AUNOS Daniel, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à DUFOUR Gilles, MARQUET François donne pouvoir à BACHELET Carole

**Absent** : CORRE Laurent

**Secrétaire de Séance** : FRISOT Carole

Le conseil municipal a accepté lors de la séance du 27 juillet 2024 le remplacement des châssis fixes situés à l'étage de la mairie, pour le montant de 9 420 € HT.

Lors de la séance du 6 septembre 2024, le conseil municipal a accepté le remplacement des fenêtres situées à l'étage de la mairie pour le montant de 6 732 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter des aides financières pour la réalisation de ces travaux auprès du Département et du programme Rénovation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de solliciter le Département via l'enveloppe de solidarité pour le montant de 9691.20 € HT
- **ACCEPTE** de solliciter le programme Rénovation

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme  
A Saint Martin d'Estreaux, le 6 septembre 2024

Le secrétaire de séance  
C. FRISOT



Le Maire  
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240906-11-2024-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024